

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu
Mme Ronan GILLES, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

01. Compte de gestion 2023 du CCAS

Exposé

Le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier du CCAS pour le budget principal présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	6 880,09				6 880,09
Fonctionnement	175 253,46		-65 463,19		109 790,27
TOTAL I	182 133,55		-65 463,19		116 670,36

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2023, n'appellent ni observation, ni réserve et sont identiques à ceux du compte administratif du budget principal du CCAS.

Décision

Les membres du conseil d'administration du CCAS décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 pour le budget principal du CCAS, faisant apparaître un excédent global de clôture de 116 670,36 €.

Débat

Pas de questionnement sur ce sujet.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : **12 AVR. 2024**

Extrait certifié conforme
Orvault, **10 AVR. 2024**

Le secrétaire de séance

La Vice-Présidente du CCAS



Ulrich BREHERET




Valérie DREYFUS